



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU**

22 JUIN 2022

OBJET : Tarification Sociale des Cantines (cantine à 1€)

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame
LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame PLESSIER,
Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur COSSON, Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI, Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur DERUEM, absent excusé donne pouvoir à Madame POULENARD.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame FERRER, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée.

Monsieur NÉRIN, absent.
Monsieur CORTÈS, absent.
Madame MOREL, absente.
Monsieur GUÉTROT, absent.

Madame Colette LACROIX est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant les travaux de la commission « Vie scolaire et périscolaire »,

Considérant l'avis de cette commission rendu le 8 juin 2022, relatif à la mise en place :

* du dispositif « Tarification Sociale des Cantines », dit « cantine à 1€ »

* d'une nouvelle tarification des services à la population modulée en fonction du

quotient familial délivré par la CAF et faisant l'objet d'une délibération spécifique

Considérant que la Ville de Mouy remplit les conditions d'octroi de l'aide de l'Etat,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Met en place le dispositif « Tarification Sociale des Cantines » à partir du 1^{er} septembre 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble les documents relatifs à ce dispositif :

- Formulaire d'identification
- Convention avec l'Etat
- Formulaires nécessaires à la perception de l'aide de l'Etat.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 14/06/2022

Date de l'affichage : 23/06/2022

N° : 32/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 24/06/22

Publié le : 24/06/22

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE

DELIB/32/22 – Tarification Sociale des Cantines (cantine à 1€)

Le Maire,
Philippe MAGGER
Vice-président du Pays du Clermontois

